

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 01 MARS 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

10 - COMPTE ADMINISTRATIF NAVETTE URBAINE 2012

Monsieur MAILLET expose que le compte administratif de la navette urbaine pour l'année 2012 conforme au compte de gestion de Monsieur le Percepteur s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement

6063 (fourniture d'entretien) :	46,91
6064 (fourniture administrative) :	140,40
611 (sous-traitance générale) :	157 627,52
6231 (annonces et insertions) :	517,11

Total : 158 331,94

- Recettes de fonctionnement

7061 (transport de voyageur) :	954,20
7474 (subvention Commune) :	160 000,00
	<hr/>
Total :	160 954,20

Excédent de la section de fonctionnement : 2 622,26

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2012 joint en annexe,
- **APPROUVE** le compte administratif 2012 sus-indiqué conforme au compte de gestion du Percepteur ;
- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement en recette de fonctionnement du budget 2013.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 01 mars 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 14/03/2013

Bernard UTHURRY